



PROCÉDURE CONCERNANT LA TENUE DES EXAMENS

Pour toute question concernant les examens et les accommodements, veuillez écrire à examens.accommodements@fsi.ulaval.ca

L'étudiante ou l'étudiant :

- Doit se présenter à l'heure prévue de l'examen.
- **Peut** être admis à l'examen, de manière exceptionnelle :
 - Pour un examen d'une durée de 2 heures 49 minutes **ou moins**, la surveillante ou le surveillant peut accepter une ou un retardataire qui arrive pendant les 30 premières minutes.
 - Pour un examen d'une durée de 2 heures 50 minutes **ou plus**, la surveillante ou le surveillant peut accepter une ou un retardataire qui arrive pendant les 45 premières minutes.
 - **Elle ou il ne bénéficie d'aucune prolongation, sauf avis contraire de la ou du responsable du cours.**
- Ne peut quitter la salle d'examen au cours de la période suivante :
 - Pour un examen d'une durée de 2 heures 49 minutes **ou moins**, la surveillante ou le surveillant permet à l'étudiante ou l'étudiant de quitter la salle à partir de 35 minutes après le début de l'examen.
 - Pour un examen d'une durée de 2 heures 50 minutes **ou plus**, la surveillante ou le surveillant permet à l'étudiante ou l'étudiant de quitter la salle à partir de 50 minutes après le début de l'examen.
- Ne conserve que le matériel autorisé : les crayons, gommes à effacer. La calculatrice et/ou autres documents ne sont permis qu'en cas d'autorisation explicite sur la page titre de l'examen.
 - Les autres effets personnels (manteaux, sacs à dos, étuis, cellulaire **fermé**, montre intelligente, ordinateur portable, etc.) doivent être laissés dans le casier ou à l'avant de la salle de l'examen (rien sur la chaise d'à côté).
 - Il faut apporter que le nécessaire car il n'y a pas beaucoup de place en avant. Attention à la sécurité en cas d'incendie.
- Ne peut pas porter une casquette, chapeau, tuque, foulard (sauf hijab) pendant l'examen.
- Ne peut pas manger durant l'examen. Seule une bouteille d'eau sera acceptée.
- Se dirige, **en silence**, à la place qui lui est assignée selon la liste de répartition des étudiantes et étudiants affichée à l'entrée du local.
- Ne peut consulter l'examen avant le signal de la surveillante ou du surveillant.
- Doit laisser à la vue, sa carte d'identité avec photo (carte étudiante UL, permis de conduire, carte d'assurance maladie) pour vérification par la surveillante ou le surveillant.
- Identifie sa copie d'examen et sa feuille-réponses. Ne pas détacher les feuilles de l'examen.
- Rapporte, **une étudiante ou un étudiant à la fois**, à la surveillante ou au surveillant le carton numéroté avec le questionnaire d'examen identifié et les autres documents accompagnant l'examen (par exemple article scientifique).
- En cas d'absence, consulte la politique d'absence aux examens qui se trouve sur le site WEB de la Faculté. [Politique concernant les absences aux examens.](#)